

Seul 1 demandeur d'emploi sur 5 a accepté un emploi à plus de 50 km de chez lui

Malgré quelques progrès, la mobilité reste toujours un frein à l'emploi en France. Selon une étude de Pôle emploi, seul 1 chômeur sur 5 a accepté un emploi à plus de 50 km de chez lui, tandis que la moitié des emplois ont été trouvés à moins de 13,7 km du domicile du demandeur.

1 chômeur sur 4 a trouvé un emploi dans sa commune de résidence

Déménager ou prendre la route pour sortir du chômage n'est pas forcément envisageable pour tous les demandeurs d'emploi. Selon une étude de Pôle emploi, en 2017, 23% des chômeurs ayant trouvé un emploi l'ont trouvé dans leur commune de résidence, et la moitié en ont trouvé un à moins de 13,7 km de leur domicile.

Trouver un emploi proche de son domicile est une priorité pour 22% des demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi non diplômés (39%), âgés de 50 ans ou plus (30%), les femmes (26%) et les personnes avec enfant(s) à charge (25%) sont particulièrement nombreux à chercher un emploi uniquement près de leur domicile. Comme principales motivations, ces personnes citent le coût financier d'un déménagement / des déplacements quotidiens, mais aussi l'attachement à un territoire pour des raisons extra-professionnelles (principalement familiales).

Déménager pour reprendre un travail, un choix que font les plus diplômés

À l'inverse, 28% des demandeurs d'emploi sont prêts à envisager de déménager pour reprendre un emploi si leur période de chômage se prolonge. Dans les faits, 20% d'entre eux ont franchi le pas, en reprenant un emploi à plus de 50 km de leur domicile. Ce choix est particulièrement fréquent chez les demandeurs d'emploi les plus diplômés : 31% des reprises d'emploi de cadres s'effectuent à plus de 50 km de leur commune de résidence, soit une part double de celle observée pour les autres niveaux de qualification.